

Numéro 4
Décembre 2016



DISTRICT RHÔNE-DURANCE DE FOOTBALL

CDA INFOS

La gazette de la commission des arbitres

EDITORIAL

Juin 2015 - Décembre 2016...
18 mois !

Voilà près de 500 jours que la nouvelle Commission des Arbitres est à pied d'œuvre et il est temps de faire un premier bilan et de rappeler les objectifs qu'elle s'est fixées.

Tout d'abord, nous avons redéfini les catégories : une catégorie d'arbitre par division (D1=PHA, D2=PHB, etc...). Cela permet une meilleure visibilité et surtout de retrouver une pyramide des niveaux permettant de tendre vers l'excellence.

Parallèlement nous avons redéfini les règles d'accession et de rétrogradation en fin de saison. 4 notes sont nécessaires pour évaluer l'arbitre : le terrain avec les observations lors des matches, le physique avec le test 35/45, le théorique avec le test QCM et enfin la discipline avec la licence à points. Au final, comme les joueurs, les arbitres sont évalués sur leurs capacités technique, physique, tactique et mentale.

Nous avons étoffé la section désignation (5 à 6 personnes) afin de prendre en considération toutes les spécificités et appréhender toutes les difficultés de cette tâche qui s'avère, depuis toujours, très délicate. Certes tout n'est pas parfait, mais il faut reconnaître que certains arbitres ne jouent pas le jeu en nous envoyant des indisponibilités très tardives et

quelque fois fantaisistes !

La formation des candidats arbitres n'a pas été oubliée puisque nous avons mis en place près de 7 sessions par an depuis l'an dernier.

Enfin, la licence à points a été instaurée, permettant à la fois de sensibiliser l'arbitre à ses erreurs, tout en ne le sanctionnant pas trop vite d'une suspension de match et ainsi ne pas pénaliser son club d'appartenance.

D'autres mesures ont été prises, comme l'accompagnement des arbitres lors des commissions disciplinaires, lorsque cela s'avère nécessaire, l'accueil des arbitres le mardi soir sans rendez-vous, la transparence des décisions et la communication de celles-ci aux clubs d'appartenance, la création d'un outil de communication « CDA Infos », la mise en place de la section jeune, etc...

Toutes ces décisions, nouvelles ou dans la continuité de ce qu'a construit la précédente CDA, n'ont qu'un seul objectif : donner une image positive de nos arbitres dans le District Rhône-Durance. Et cette image positive, elle ne doit pas seulement transparaître par les compétences techniques sur le

Suite page 2

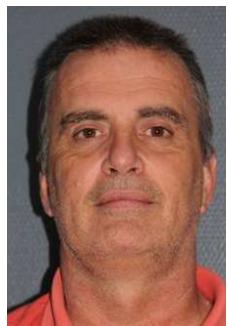


**Le Football est-il véritablement une grande famille ?
La solidarité est-elle devenue un vain mot ?**

Voilà, nos interrogations à la suite de l'appel à solidarité pour le jeune Enzo ! Seulement, **5 arbitres sur 183 ont joué le**

jeu de la générosité pour ce jeune homme dont la vie a basculé sur un terrain de football.

Nous vous invitons à réfléchir à ce coup de gueule et on vous dira simplement qu'il n'est jamais trop tard pour faire une bonne action. **A bon entendeur !**



terrain, mais également au travers de l'attitude et du comportement de l'arbitre hors du terrain, avant et après la rencontre.

A ce titre, la CDA se montrera intractable lorsqu'il s'agira de sanctionner un arbitre qui aura failli dans ses obligations liées à l'arbitrage : ponctualité, hygiène, sérieux, amabilité, respect de l'éthique, respect des instances dirigeantes. Nous accordons autant d'importance, si ce n'est plus, au comportement de l'arbitre autour de la rencontre plutôt qu'à ces erreurs techniques sur le terrain, car dans ce dernier domaine, nous avons conscience que l'arbitre a le droit à l'erreur et qu'il ne fera jamais l'unanimité.

Je dis toujours, un arbitre irréprochable sur son comportement, aimable, poli, respectueux, sera souvent « pardonné » d'avoir loupé son match, alors qu'un arbitre irrespectueux, asocial, hautain, prétentieux ne sera jamais reconnu « bon » même s'il effectue le match parfait sans aucune erreur.

Pour preuve, l'an dernier, la CDA a radié du corps arbitral 5 arbitres qui ne correspondaient pas à cette approche (absences répétées, non respect des convocations, carence administrative, etc...).

Prochainement, la CDA va sanctionner administrativement pour trois mois les arbitres qui

n'ont pas cru bon se déplacer pour effectuer les tests physiques et les tests écrits. Ils sont une petite dizaine qui ne sont venus ni au test physique ni au test technique : de ce fait, ils n'officeront pas pendant les mois de janvier, février, et mars.

Certes, déjà que nous manquons d'arbitres pour couvrir toutes les rencontres des samedis et dimanches, cela ne va pas nous faciliter la tâche. Mais nous sommes déterminés, et le Comité de Direction du District nous soutient dans cette démarche, à ne pas traîner comme un boulet les arbitres qui ne veulent pas faire les efforts nécessaires pour assumer **leur fonction d'arbitre officiel amené à diriger 28 joueurs lors d'une rencontre officielle.**

Nous sommes actuellement près de 160 arbitres de District. Ce n'est pas assez, j'en conviens. Mais nous ne nous abriterons jamais derrière cette excuse d'un faible effectif pour ne pas sanctionner, voire nous séparer de certains arbitres qui polluent et ternissent l'image que laisse la majorité d'entre eux.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de nous revenir frais et dispos pour la reprise les 7 et 8 janvier 2017.

Michel LANET
Président de la CDA Rhône-Durance

ATTENTION !



Un petit rappel pour certains d'entre vous qui ont la mémoire courte.

Nous vous demandons d'arrêter de téléphoner sur les numéros "privés" et "professionnels" des membres de la section désignation.

Le **NUMERO DES CONTRAIREMENTS : 06.73.86.35.55**, sert uniquement à signaler des indisponibilités de dernière minute, et n'a pas la vocation d'être le bureau des renseignements des arbitres !!!

Pour exemple de communications reçues :

- « Il n'y a qu'une équipe présente pour la rencontre d'aujourd'hui, je fais quoi ? »
- « Quelle est la durée d'une rencontre féminine à 8 ? »
- « Y a t-il des prolongations en coupe de l'amitié ? »
- « Je me suis présenté au stade, il n'y a personne, je fais quoi ? »
- « Il y a un arrêté municipal, est-ce que je peux faire jouer le match ? »

Et la liste est encore longue !!

Si vous me le permettez, profitez de ces vacances pour relire les règles de l'arbitrage. Ce rappel s'adresse uniquement à une minorité d'arbitres, mais ils se reconnaîtront.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'années ainsi qu'à vos proches.



Gérard THON
Responsable des désignations

BILAN DE LA LICENCE A POINTS



La mini-trêve de Noël nous permet de faire un point sur les sanctions administratives prises à

l'encontre des arbitres dans le cadre de la « licence à points ».

Au 1er décembre 2016, voici la synthèse :

- 2 arbitres n'ont plus de point : ils ne seront plus désignés et encourent une radiation du corps arbitral en fin de saison,
- 2 arbitres n'ont plus qu'un point : ils sont actuellement privés de désignation pendant 3 mois,
- 6 arbitres n'ont plus que deux points,

- 9 arbitres n'ont plus que trois points,
- 47 arbitres n'ont plus que quatre points,
- 117 arbitres (soit 64 %) n'ont pas été sanctionnés d'un retrait de point.

Pour rappel, les arbitres qui n'ont plus que 3 points ou moins seront privés de désignations pour les finales de fin de saison.

Une information au sujet de ces sanctions : nous avons constaté que beaucoup de retraits de points concernaient les indisponibilités tardives et aussi les indisponibilités non justifiées.

Rappelons que la CDA a fixé, dans son nouveau Règlement Intérieur, et communiqué lors du

rassemblement de début de saison en septembre, que les indisponibilités devaient nous parvenir 15 jours à l'avance.

Pourquoi ? Il faut savoir que les pré-désignations sont faites le vendredi à J-9 et que toute indisponibilité nous parvenant après cette date n'est pas prise en compte par la désignation automatique, ce qui complique le travail des personnes en charge des désignations (source d'erreurs possibles).

De même, trop d'indisponibilités tardives nous parviennent avec le motif « convenances personnelles ». Ce n'est pas acceptable et la CDA continuera à sanctionner ces indisponibilités sans motif valable.

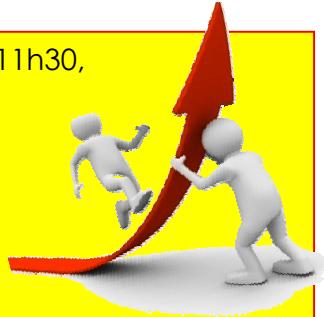
La CdA vous propose des 1/2 journées de formations les samedis de 9h à 11h30, sur les thèmes suivants :

Samedi 28 janvier 2017 - Administratif / Relationnel

Samedi 04 mars 2017 - Gestion disciplinaire / Fluidité du jeu

Samedi 29 avril 2017 - Préparation Physique / Diététique

Si l'un de ces sujets vous intéresse, merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la Commission des Arbitres.



C'EST DU VÉCU !



Extrait d'un rapport d'arbitrage relatif à une rencontre et dans lequel l'officiel relate les faits suivants :

« le joueur n° ... de a eu un comportement désinvolte envers moi. De plus, il m'a insulté directement une fois le match terminé en revenant aux vestiaires... un autre joueur n°.... ...de a contesté durant tout le match mes décisions et à la fin de la rencontre, en regagnant les vestiaires, m'a clairement dit qu'il m'attendrait dehors. JE N'AI SORTI AUCUN CARTON ROUGE A L'ENCONTRE DE CES JOUEURS POUR NE PAS QUE LES CHOSES FINISSENT MAL. »

Ce rapport amène les interrogations suivantes :

1. l'arbitre a-t-il pris conscience de l'image qu'il véhiculait et de sa fonction en adoptant une telle attitude ?
2. l'arbitre a-t-il pensé un seul instant à ses collègues arbitres qui risquent d'être confrontés eux aussi à une situation conflictuelle similaire (non condamnée par les instances sportives) ?
3. l'arbitre n'a-t-il pas cherché tout simplement à s'affranchir de toute contrainte administrative (établissement d'un rapport circonstancié, convocation devant une commission) ?
4. l'arbitre, enfin, peut-il accepter, en prétextant vouloir éviter le pire, "l'inacceptable" (insultes, menaces) sans dire mot ?

LA FEMINISATION EST BIEN EN MARCHE

En début de saison, le Président du District Rhône-Durance avait tenu, une nouvelle fois, à souligner sa volonté d'accroître au sein du district une politique en faveur de la féminisation des clubs. Cette volonté paraît aujourd'hui pleinement partagée par les dirigeants des Clubs, puisque nous pouvons nous féliciter de compter dans le district, en catégorie seniors féminine à 8 : 25 équipes, en U17 féminine 15 équipes et enfin en U14 féminine 12 équipes... Ces chiffres sont en progression constante. Formons l'espoir, nous membres de la commission des arbitres, que parmi ces licenciées du ballon rond, certaines auront, au cours de leur parcours footballistique, l'envie de rejoindre un jour le corps arbitral.



UN EXEMPLE A SUIVRE : L'EQUIPE FEMININE CREEE CETTE ANNEE AU SEIN DU CLUB D'ENTRAIGUES ET PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT FEMININ 2EME DIVISION A 8.

RAPPEL SUR LES TENUES

La CDA rappelle que les arbitres ont pour obligation réglementaire de contrôler l'équipement des joueurs avant la rencontre et interdire de participer au jeu tout joueur qui aurait une tenue vestimentaire non conforme à la Loi 4 « Equipements des joueurs » et en particulier :



- Le port des collants est **strictement interdit**.
- Un joueur a le droit de porter un vêtement à manches longues sous son maillot à manches courtes, à condition que la couleur des manches soit de la couleur dominante du maillot.
- Le port d'un cache-cou ou d'un bonnet est strictement interdit.
- Le port des gants est toléré.

Tout arbitre qui ne respecterait pas cette consigne s'expose, si les faits sont avérés et confirmés, à des sanctions de la part de la CDA.



RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE

- Ne réaliser ces gestes que sur une victime qui peut être tombée brutalement à terre et qui perd connaissance et ne respire plus,
- Faire prévenir les secours pendant que l'on débute la réanimation,
- S'agenouiller d'un côté de la victime pour débuter les compressions thoraciques,
- Placer pour cela la paume d'une main 2 doigts au-dessus du bas du sternum de la victime,
- Placer une autre main à plat sur la première. Appuyer fortement sur la cage thoracique en maintenant les coudes bloqués en rectitude. Le rythme est de 80 à 100 compressions par minute (15 compressions toutes les 10 secondes),
- Après 1 minute, s'arrêter pour contrôler les pulsations,
- Continuer la réanimation cardio-respiratoire jusqu'à l'arrivée du médecin.

BILAN DES TESTS PHYSIQUES ET ECRITS DE TOUSSAINT



Les tests physiques et les test écrits se sont déroulés en octobre (vacances de Toussaint) et en décembre (session de ratrappage). En voici la synthèse et quelques rappels du règlement intérieur de la CDA :

129 arbitres de District (81 % de l'effectif)

sont venus passer le test FIFA 35/45. La meilleure note est 20/20 et la moins bonne note est 2/20. La moyenne s'élève à 18,86/20.

Un nouveau test physique aura lieu au cours des vacances de Février 2017.

Pour rappel, **la moyenne des 2 notes** obtenues sera retenue pour le classement de fin de saison.

131 arbitres de District (82 % de l'effectif) ont passé le test écrit QCM. La meilleure note est 19/20 et la moins bonne note est 1/20. La moyenne s'élève à 11,18/20.

Un nouveau test écrit aura lieu au cours des vacances de Février 2017. **Les arbitres qui n'ont pas obtenu la note de 8/20 sont obligés de repasser le test écrit en février.**

En cas de nouvelle note inférieure à 8/20, les arbitres concernés n'accèderont pas à la catégorie supérieure même si leur note finale le leur permet.

Les arbitres ayant obtenu au premier test écrit une note égale ou supérieure à 8/20 peuvent, s'ils souhaitent améliorer leur note, repasser le test écrit en Février.

Pour rappel, **la meilleure note obtenue lors des deux tests** sera retenue pour le classement de fin de saison.

Au final, on peut noter que 15 arbitres sur 129 (1 arbitre su 10) n'ont pas réussi à faire les 10 tours de stade lors du test 35/45. Avec un peu d'entraînement (minimum 1 footing de 45' par semaine), il est facile de réussir ce test. Rappelons qu'un arbitre est appelé à courir autant, si ce n'est plus, qu'un joueur de champ lors d'une rencontre de football.

Parallèlement, on peut constater que 39 arbitres sur 131 (soit 1 arbitre sur 3) n'ont pas obtenu la note de 10/20 et parmi eux 13 n'ont pas obtenu la note de 8/20. Même la moyenne de 11,18/20 peut être considéré comme très faible si l'on considère que la totalité des 150 questions étaient connues des arbitres, puisqu'elles ont été mises en ligne en juin 2016 sur le site MycompteFFF, rubrique « documents district ».

INFOs-jeunes

- **Le prochain stage** des Jeunes se déroulera un samedi après-midi pendant les **vacances de Février**. Dès que la date sera fixée, vous recevrez un mail.
- **6 jeunes arbitres** préparent leur candidature Ligue. Malgré un début d'année difficile pour le groupe, on constate de nets progrès depuis peu, c'est prometteur !
- **4 arbitres** du District Rhône Durance sont en **formation JAF** (Jeunes Arbitres de la Fédération), ils travaillent avec Gauthier Butel (formateur à la Ligue). Bonne chance à eux !

Citation du mois

« C'est dans l'adversité que se révèle la qualité ».

Un philosophe Ouzbék